



Nice, le 29/03/2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans un contexte où les dispositions de la loi pour l'école de la confiance concernant la création des Etablissements Publics Locaux des Savoirs Fondamentaux (EPLSF) inquiètent particulièrement les directrices et les directeurs, il nous paraît indispensable de réunir le groupe de travail départemental sur la direction d'école.

Le dossier de la direction est loin d'être clos. Privé-es d'aide administrative, toujours surchargé-es de tâches administratives et logistiques, sur-sollicité-es par les collectivités territoriales, exposé-es aux situations conflictuelles, directrices et directeurs sont en situation de « travail empêché » et ne peuvent se consacrer autant que nécessaire à l'animation de l'équipe pédagogique et au fonctionnement de l'école, au suivi de scolarité des élèves, aux relations aux familles. Lors des Etats Généraux de la direction d'école réunis départementalement et nationalement par le SNUipp-FSU, les personnels expriment par ailleurs souffrir d'un manque de reconnaissance de leur engagement professionnel par l'institution.

A l'échelle départementale, les débats prometteurs engagés à l'automne 2017 n'ont pas été suivis d'effet, faute de continuité dans le dialogue social. C'est ce dialogue que le SNUipp-FSU vous demande de réinstaurer en provoquant la réunion d'un prochain groupe de travail.

Les sujets à aborder sont nombreux et les leviers à actionner pour améliorer les conditions d'exercice des directions des Alpes-Maritimes sont significatifs. Le SNUipp-FSU 06 maintient l'ensemble des revendications présentées le 23 novembre 2017<sup>1</sup>, auxquelles nous souhaitons des réponses point par point.

Il importe par ailleurs de remettre à plat le dossier sécurité. Les outils mis en ligne pour le recueil des PPMS sont inadaptés aux compétences et prérogatives des directrices et directeurs. Ils occasionnent de la surcharge, sans proposer d'aide suffisante à la mise en œuvre des consignes. Le SNUipp-FSU 06 réclame l'abandon du formulaire actuel de saisie en ligne du PPMS. Les arbitrages rendus par M. le recteur, suite à l'intervention des SNUipp-FSU 06 et 83 en septembre 2018<sup>2</sup>, doivent être mis en œuvre de manière uniforme dans les circonscriptions.

---

<sup>1</sup> Compte rendu de la séance du GT direction du 23 novembre 2017 : <http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/CR-GT-17-11-23.pdf>

<sup>2</sup> Courrier adressé à M. le recteur de l'Académie de Nice, par les SNUipp-FSU 06 et 83, le 17 septembre 2018 : <http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/courrier-SNU-recteur.pdf>  
Réponse de M. le recteur de l'Académie de Nice aux SNUipp-FSU 06 et 83, le 8 octobre 2018 : [http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier\\_SNUipp-FSU-2.pdf](http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Courrier_SNUipp-FSU-2.pdf)

En matière de simplification administrative, la suppression des aides administratives implique un rééquilibrage du protocole académique de simplification opéré par un nécessaire allègement des tâches.

Dans un premier temps, tous les envois directs aux écoles émanant des services du rectorat ou de la DSDEN doivent cesser. La lettre hebdomadaire de la DSDEN doit rester le média unique de l'information institutionnelle.

Le bilan du projet académique ne relève pas des priorités liées à l'animation pédagogique des écoles. Parmi les trop nombreuses données sollicitées, beaucoup sont déjà disponibles dans les bases de données de l'Education Nationale. Le SNUipp-FSU revendique que les équipes disposent d'un temps institutionnel spécifique pour réaliser le bilan de leur projet d'école. L'enveloppe des 108h, déjà consommée, n'y suffit pas.

De manière générale, le SNUipp-FSU s'oppose à la propagation d'enquêtes à l'échelle des circonscriptions. Dans un souci d'allègement, un calibrage départemental des données à recueillir doit être établi annuellement et soumis à discussion paritaire.

Le calibrage de l'application SABAN doit proposer un état néant par défaut qui n'occasionne pas de saisie inutile. Seules les situations d'absences injustifiées doivent faire l'objet d'un signalement explicite.

Les évolutions de la base de données ONDE vers un fichage renforcé du parcours scolaire des élèves génèrent inquiétudes déontologiques et surcharges chronophages inutiles. Le SNUipp-FSU demande un arrêt des pressions à la saisie, sans garantie supplémentaire sur les finalités et usages des données sollicitées. De manière générale, des améliorations significatives de l'ergonomie de l'application sont encore nécessaires. En particulier, les modalités de saisie des élèves d'ULIS doivent être simplifiées, car deux opérations redondantes sont actuellement nécessaires pour que ces élèves soient correctement comptabilisés.

De sensibles améliorations doivent également être apportées à l'application de gestion des sorties scolaires pour soulager les temps de saisie des informations sollicitées. Le SNUipp-FSU a des propositions à vous présenter, fondées sur les remontées et requêtes des directions d'école du département.

Enfin, le SNUipp-FSU 06, dont l'opposition au dispositif des EPLSF sera au cœur des mobilisations unitaires de la communauté éducative du 30 mars 2019, sollicite, en toute transparence, toute information relative à des projets en cours dans les Alpes-Maritimes.

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le SNUipp-FSU 06

Gilles JEAN, Franck BROCK